



PV Commission des Coupes et Championnats

Réunion du 27 Août 2026 à 17h00

Présidente de la Commission : Mme SCALMANA Karine

Ont participé :

Mme CHABANCE Marie-Claude

MM. BERTON Gilles – BRUNET Pascal

Excusé : M. AUGENDRE Stéphane

Invité : M. BERTON Daniel

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Vous trouverez ci-dessous les nouveaux tarifs des forfaits applicables pour la saison 2026/2027 (Cf. PV Comité Directeur du 09/07/2026).

<u>Forfait Général</u> :	
<i>Seniors</i>	147,00 €
<i>Jeunes</i>	73,00 €

<u>Forfait Simple:</u>	(Club prévenant dans les délais) <u>avant le vendredi 12h pour rencontre week-end ou 48h avant match en semaine</u>
<i>Seniors, Féminines, U18</i>	40,00 €
<i>Championnat U11 à U17</i>	30,00 €

<u>Forfait Simple:</u>	(Club prévenant hors délais) <u>après le Vendredi 12h pour rencontre week-end</u>
<i>Seniors, Féminines, U18</i>	80,00 €
<i>Championnat U11 à U17</i>	60,00 €

<u>Forfait Simple sur place :</u>	(Club ne prévenant pas)
<i>Toutes catégories</i>	160,00 €
<u>Forfait finale de Coupe toutes catégories</u>	105,00 €

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

I - INFORMATION « COMPETITIONS » RELATIVE AU DEROULEMENT ET A L'ORGANISATION DES RENCONTRES POUR CETTE SAISON

La Commission rappelle que les clubs doivent contacter **OBLIGATOIREMENT** le **réfèrent FMI, Monsieur BERTON Gilles (06 20 59 74 01)**, avant d'établir une feuille de match papier. **(Concernant l'utilisation de la Feuille de Match papier, le listing des joueurs AVEC PHOTOS est obligatoire. Si une équipe ne présente pas de listing à jour, le match n'aura pas lieu et l'équipe fautive sera déclarée perdante.)**

II – RAPPEL ENGAGEMENTS COMPETITIONS – SAISON 2026/2027

CHAMPIONNATS VETERANS

- ↓ jusqu'au 06 Septembre 2026 inclus ↓**
☒ **OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).**
Championnat Vétérans

COUPES

- ↓ jusqu'au 06 Septembre 2026 inclus ↓**
☒ **OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).**
Coupe du CHER Vétérans – Yves JACQUET

- ↓ jusqu'au 06 Septembre 2026 inclus ↓**
☒ **OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).**
Coupe du CHER U18 – Gérard PICHONNAT
Coupe du CHER U15 – Michelle BELLACHES

- ↓ jusqu'au 20 Septembre 2026 inclus ↓**
☒ **OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).**
Coupe du CHER Seniors Féminine à 11 – Challenge Marcel ARVIS
Coupe du CHER Seniors Féminine à 8 – Challenge Jean-Pierre SIMIER

- ↓ jusqu'au 10 Octobre 2026 inclus ↓**
☒ **OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).**
Challenge Clarisse GUEDE U15 F.
Challenge U13 F.
Challenge U11 F. à 8

CHAMPIONNATS JEUNES

- ↓ avant le 10 Septembre 2026 ↓**
☒ **OUVERT en pré-engagement uniquement par mail**
Critériums Jeunes : U13 D2

Le format du Critérium U13 D2 – Phase 1 de la saison 2026/2027 évolue.

Le critérium sera désormais composé de **24 équipes maximum**, réparties en **3 poules de 8 équipes**.

Les clubs souhaitant s'engager en Critérium U13 D2 devront transmettre leur demande par courriel au secrétariat du District **avant le 10 septembre 2026**.

Chaque club pourra candidater avec **2 équipes maximum**.

Les 24 équipes retenues seront constituées, en priorité, des équipes **U12D1 et U13 D1 non retenues** ainsi que les équipes candidates restantes, dans la limite des places disponibles

et par ordre de réception des demandes au secrétariat du District (**La date et l'heure de réception du courriel faisant foi**).

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution des engagements.

↓ jusqu'au 10 Septembre 2026 inclus ↓

☑ OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).

**Championnats Jeunes : U18 D2, U18 Foot à 8, U17 D2, U17 Foot à 8,
U15 D2 et D3, U15 Foot à 8
Critériums Jeunes : U13 D3
Critériums Jeunes : U11 (D1, D2 et D3)**

↓ Jusqu'au 17 Septembre 2026 inclus ↓

☑ OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).

U7, U9

CHAMPIONNATS SENIORS F.

↓ jusqu'au 04 Septembre 2026 inclus ↓

☑ OUVERT en pré-engagement (avis et desiderata à saisir).

Championnat Seniors F à 8

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

III – RAPPEL

La Commission des Coupes et Championnats rappelle que pour les horaires qui seront fixées sur les compétitions seniors, il conviendra de se référer à l'Article 9 alinéa 4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

« Jusqu'au 14 novembre et à partir du 16 janvier, l'horaire par défaut des rencontres « Senior » (M et F) est fixé à 15h00.

*Du 15 novembre au 15 janvier, l'horaire par défaut des rencontres **programmées sur des terrains non dotés d'un éclairage classé au niveau requis** est fixé à :*

- 14h30 pour les rencontres des championnats « Senior » (M et F)*
- 14h00 pour les rencontres de Coupes « Senior » (M et F)*

Lorsque deux rencontres officielles sont prévues le même jour sur le même terrain, et sauf décision contraire de la Commission Sportive concernée :

- jusqu'au 14 novembre et à partir du 16 janvier : la première rencontre débute à 13h00 (ou à 12h30 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 15h00.*
- du 15 novembre au 15 janvier : la première rencontre débute à 12h30 (ou à 12h00 au plus tard si le terrain est en surface synthétique), la seconde à 14h30. »*

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

IV – DÉPARTEMENTAL 4 – PROPOSITION D'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT 2026/2027

Après examen des différentes possibilités, la **Commission des Coupes et Championnats propose au Comité Directeur de se prononcer sur l'une des deux formules suivantes :**

Option A : organisation du championnat Départemental 4 en 3 poules.

Option B : organisation du championnat Départemental 4 en 4 poules.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

V – DÉCLARATION MATCH AMICAL

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs du District que la procédure de déclaration d'un match amical pour les équipes évoluant dans un championnat est **obligatoire** (les rencontres entre clubs de districts doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du district concerné). **La déclaration d'un match amical est gratuite, sa non-déclaration est passible d'une amende de 105 € conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.**

Chaque club déclarant un match amical devra se servir du formulaire disponible sur le site internet du District intitulé : « **Déclaration de Matches Amicaux** »

La Commission rappelle également aux clubs organisateurs, qu'ils sont tenus de faire remplir une **feuille de match** pour chaque rencontre amicale disputée. En cas de blessures ou d'incidents (exclusions, arrêt, ...), cette feuille de match doit être transmise dans les 48h00 maximum au service « Compétitions » du District du Cher de Football.

☑ Matches Amicaux non-déclarés :

La Commission, après avoir constaté l'absence de déclaration des matchs amicaux concernés, décide d'infliger une amende de **105 €** aux clubs suivants :

- **Aubigny S/ Nère ES**, pour l'organisation d'un match amical senior le 19/08/2026 ;
- **Nançay Neuvy Vz US**, pour l'organisation d'un match amical senior le 19/08/2026 ;
- **Herry US**, pour l'organisation de 2 matchs amicaux senior les 07 et 14/08/2026 ;
- **Mehun Ol**, pour l'organisation d'un match amical senior le 12/08/2026 ;
- **Vignoux CS**, pour l'organisation d'un match amical senior le 31/07/2026 ;
- **Allouis ASL**, pour l'organisation d'un match amical senior le 16/08/2026.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

VI – TOURNOIS (cf. Article 23 des RG de la Ligue et de ses Districts complément de l'article 176 des Règlements Généraux de la F.F.F). **La déclaration d'un tournoi est gratuite, sa non-déclaration est passible d'une amende de 105 € conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.**
La Commission autorise les tournois ci-dessous rappelant que les rencontres de Championnats et/ou de Coupes fixées par le District restent prioritaires.

☑ Tournois non-déclarés :

La Commission, après avoir constaté l'absence de déclaration des tournois concernés, décide d'infliger une amende de **105 €** aux clubs suivants :

- **La Guerche CA**, pour l'organisation d'un tournoi seniors le 22/08/2026 ;
- **Marçais ES**, pour l'organisation d'un tournoi seniors le 22/08/2026.

TOURNOIS

La Commission rappelle à l'ensemble des clubs que :

- **Dans le cadre des différents tournois de niveau Départemental, il est impératif de renseigner une Fiche de Déclaration de Tournoi ainsi que de joindre le règlement sportif correspondant à celui-ci. → [Fiche à télécharger](#)**
- **L'organisation d'un Tournoi U7 n'est pas autorisée. Le club doit être en mesure de proposer une journée sous la forme d'un Rassemblement ou Plateau U7 sans compétition.**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club auprès desquels ils sont licenciés.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District du Cher de Football (secretariat@cher.fff.fr), dans les conditions de forme prévues des articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF, et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale ou régionale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 19h00.

La Présidente de la Commission,



Karine SCALMANA

Le Secrétaire de la Commission,



Pascal BRUNET